

Date de convocation : 10/05/2002

Date d'affichage : 22/05/2002

Séance du Jeudi 16 mai 2002

**Le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 10 mai 2002, s'est réuni en Mairie de ROULANS, le jeudi 16 mai 2002 à 20 heures 30 sous la présidence du Maire,
M. JACQUOT Alain**

Étaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf : LOUVET Jacques qui a donné pouvoir à D Cécile et MICHEL Sylvie.

ORDRE DU JOUR

Contournement du village
Dernières informations

Le Maire informe l'assemblée qu'en date du lundi 6 mai, il a été reçu par M. Claude GIRARD, Président du Conseil Général afin d'aborder un projet départemental très important pour ROULANS : le « contournement » du village pour accès à l'autoroute A 36. Étaient également présents lors de cette rencontre : M. Yannick DESSENT, Conseiller Général, Président du Service Routes et M. COMOLA, Directeur des services techniques du Conseil Général.

Le Maire, avec l'appui du M. Yannick DESSENT, a fermement défendu la position du conseil municipal : passage du tracé par le Nord au dessus du Centre d'Insémination. Après discussions, M. Claude GIRARD a annoncé qu'il était favorable à ce tracé.

Place Clos Garin Avenant au Marché EUROVIA

Le Maire expose à l'assemblée qu'au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire de prévoir l'éclairage de la place Clos Garin. Ces aménagements induisent la création de prix supplémentaires au marché EUROVIA. De ce fait, un avenant doit être passé avec cette entreprise portant le montant total du marché de 35 ttc à 41 944,89 € ttc.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant et autorise le Maire à différentes pièces correspondantes.

Etude d'aménagement Espaces Publics Secteur Place du Souvenir

Suite à la dernière cession du conseil municipal, le Maire soumet à l'assemblée le projet d'é d'aménagement du secteur des écoles établi par le Cabinet TERREAUX, atelier d'urbanisme.

Les enjeux de cette étude sur le centre du bourg sont les suivants :

- Définition du projet global (ligne directrice au fur et mesure des projets),
- Programmation dans le temps : espaces bâtis et espaces libres – en cohérence,
- Cahier des charges et prescriptions d'urbanisme et d'architecture,

- Renforcement des prescriptions urbaines du projet d'aménagement et de développement durable dans le cadre de la révision du PLU.

Le coût total de la prestation s'élève à 13 156 € ttc (86 297 F).

Avant d'engager budgétairement cette somme importante, l'assemblée demande la provocation d'une rencontre avec M. TERREAUX pour plus amples connaissances du contenu de ses prestations. Cette rencontre est fixée au Mardi 28 mai à 20 heures 30.

Projet de Déchetterie

Le Maire rappelle à l'assemblée que le plan départemental d'élimination des déchets prévoit l'implantation d'une déchetterie dans le secteur de ROULANS dans les cinq ans à venir. Cet aménagement nécessite la mise à disposition par la collectivité d'accueil d'une surface de 50 ares.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu,

- Considérant l'intérêt pour la population et celle des villages environnants d'implanter cette déchetterie à ROULANS, bourg centre,
- Considérant que la commune dispose d'un terrain en zone artisanale de plus de 50 ares avec accès par la rue des Artisans, convenant tout à fait à une telle implantation,

Demande à ce que la déchetterie soit implantée sur le territoire de la Commune de ROULANS et accepte à cet effet la cession gratuite à la Communauté de Communes Vaôte-Aigremont ou au SYBERT (reste à préciser) d'une surface d'environ 50 ares située dans la zone Artisanale, rue des Artisans (issue des parcelles communales C 1895, 1752 et 1892).

Syndicat Mixte pour l'étude d'assainissement **Modification des statuts**

Le Maire rappelle que la commune de ROULANS est membre à part entière du *Syndicat mixte pour l'étude de l'assainissement de la vallée du Doubs*, créé le 24/12/01 aux fins d'engager des études qui permettront aux collectivités membres d'opter sur les solutions d'assainissement les plus satisfaisantes tant au point de vue technique qu'économique. Le siège du syndicat a été fixé, aux termes de l'article 10 des statuts, en la commune de BESANCON.

Or, il expose qu'au cours de la réunion du comité syndical du 18 février dernier, les élus ont exprimé dans un souci de transparence et de clarté et afin de préserver l'objectivité du projet d'assainissement des communes de l'est bisontin, que le siège soit transféré en Mairie de NOVILLARS. Le Conseil Municipal se prononce, accepte à l'unanimité la modification des statuts proposée, à savoir le transfert du siège du Syndicat en Mairie de NOVILLARS.

Convention avec la SPA

Après l'exposé du Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité la signature d'une nouvelle convention de fourrière avec la société protectrice des animaux afin de répondre aux impératifs de la loi en matière de chiens errants. Seul est modifié le contenu de l'article IV de ladite convention qui précise que l'allocation attribuée à la SPA est désormais fixée à 0,10 euro par habitant avec une allocation minimale de 30 € (précédemment 0,40 F/hbt)

Vente de Terrain

Le Maire informe le conseil de la demande de Mme GRIVIER Paulette qui souhaite acquérir public communal situé devant le pas de porte de sa propriété sise 8 rue de l'Eglise. L'exposé du Maire entendu, l'assemblée, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette cession, fixe le prix de vente à 4,90 € le m² et rappelle toutefois que conformément à la loi, cette vente sera préalablement soumise à enquête préalable. L'ensemble des frais seront à la charge de Mme GRIVIER, demandeur, frais d'enquête inclus.

Concours des villes et villages fleuris

Le maire informe qu'à l'initiative de Michel LABOURIER, responsable du fleurissement, la commune vient de s'inscrire au concours des villes et villages fleuris 2002. Il s'agit d'un premier essai expérimental à confirmer éventuellement dans les années à venir.